



Formulaire de demande pour le Fonds Départemental de Compensation *FDC*

IDENTITE

NOM – PRENOM :

N° dossier MDPH :

PLAN DE FINANCEMENT

Descriptif du projet pour lequel je souhaite une aide et après accord de la CDAPH :

.....

Montant des remboursements légaux :

Sécurité Sociale (nom :)	€
Mutuelle (nom :)	€
ANAH	€
PCH	€

Montants des aides obtenues par les organismes sollicités en extra légal :

Comme le prévoit son règlement intérieur (article 4), « l'intervention du FDC est subsidiaire à la participation financière des autres organismes sollicités ». Cf. tableaux ci-après.

Sécurité Sociale (nom :)	€
Mutuelle (nom :)	€
AGEFIPH / FIPHFP	€
Association (nom :.....)	€
Autre :.....	€

LISTE des pièces OBLIGATOIRES

- Dernier avis d'imposition
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Devis / factures
- Copie prise en charge de votre mutuelle pour le matériel acheté
- Copie de la réponse de l'ANAH pour l'aménagement du logement
- Copie des réponses obtenues auprès des organismes en extra légal

Date et Signature

« Je m'engage à vous adresser les décisions de tous les organismes sollicités pour le financement de mon (mes) projet (s), »

« Je prends acte que ma demande sera examinée par le Comité de Gestion. »

Date :

Signature

RAPPELS

CONDITIONS D'ACCES :

Les aides concernées sont : les aides techniques, les aménagements du logement et du véhicule, les charges exceptionnelles et les aides animalières.

Le reste à votre charge, après avoir sollicité tous les organismes en extra-légal, ne doit pas être inférieur à 100€.

La sollicitation du FDC doit intervenir dans un délai de 6 mois maximum après le versement effectif de la PCH.

AIDES AUX FINANCEMENTS :

1 - AIDES « LEGALES »

- **ASSURANCE MALADIE** : CPAM, MSA, MGEN, ...
- **MDPH** : dossier PCH, AEEH ou ACTP
- **MUTUELLE** : participation selon le contrat et la prise en charge de la caisse

2 - AIDES « EXTRA - LEGALES »

- **ASSURANCE MALADIE** : CPAM, MGEN, ... Demande auprès de la commission des prestations supplémentaires et de secours. (formulaire à retirer au guichet de la caisse)
Pour les ressortissants MSA pas de dossier à constituer (convention avec le Fonds Départemental de Compensation)
- **MUTUELLE** : Aide du fond de secours ou fond social (selon divers critères)
- **CAISSE de RETRAITE** et/ou **RETRAITE COMPLEMENTAIRE**
- **COMITE D'ENTREPRISE**
- **MAIRIE, ASSOCIATIONS...**

3 – MDPH : Fonds Départemental de Compensation (FDC)

Le FDC intervient **en dernier**, après avoir sollicité les organismes en « légal » (encadré 1) et au moins un organisme en « extra-légal » (encadré 2).